



Garder sa demande de logement

Par **Judu73**, le **30/01/2023** à **23:58**

Bonjour,

Debut janvier j'ai envoyé une réponse favorable pour l'attribution d'un logement que l'office hlm m'avait proposé.

J'ai également précisé en cochant la case "garder ma demande de logement" car je comptais me loger plus tard à 10 ou 15km de Chambéry.

J'ai accepté l'appartement pour faire partie de l'office hlm et bénéficier d'une priorité au niveau des demandeurs.

Mais malgré tout ma demande de logement à été annulée parce que le logement m'a été attribué.

J'aimerais savoir si la radiation est systématique ou bien est-ce que l'office hlm aurait pû garder ma demande malgré l'attribution du logement ?

Sur la feuille de réponse apparemment la possibilité de garder ma demande était possible

Dans ce cas, puis-je demander à récupérer ma demande annulée avec tous les mois d'attente déjà comptabilisés (plus d'un an) ?

Je vous remercie